



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de Boé régulièrement convoqué le 24 septembre 2024 s'est réuni le 30 septembre 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarifs Animations Maison de Garonne  
Thème : Finances

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise, Adjointes

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Conseillers Municipaux

#### **Absents excusés :**

Monsieur JUDIT Jean-François (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric),

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

**RAPPORTEUR** : Stéphanie RELLA

### **I - Exposés des motifs**

Afin de faire grandir la notoriété de la Maison de Garonne et de proposer aux publics des animations attractives et variées, adaptées aux différentes tranches d'âge, il vous est proposé de créer de nouveaux tarifs, pour les animations, tenant compte du coût de revient de chacune des actions proposées.

Les tarifs pourraient être les suivants :

- Tarif A : 10 euros,
- Tarif B : 12 euros,
- Tarif C : 15 euros.
- Tarif D : gratuit moins de 14 ans

### **II - Considérants et références juridiques**

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à LA MAJORITÉ, de**

Abstention (s) : Monsieur GAMBART René

**CRÉER** : les tarifs pour les animations à la Maison de Garonne, comme suit :

- Tarif A : 10 euros,
- Tarif B : 12 euros,
- Tarif C : 15 euros.
- Tarif D : gratuit moins de 14 ans

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Frédéric SAINT-BÉAT

Mme Pascale LUGUET